



RÈGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Appel à création artistique : «La vie sans tabac»

Objectif de l'action :

Sensibilisation sur la thématique « tabagisme et santé mentale » au décours du Mois Sans Tabac de novembre, dans une dynamique collective soignant, soigné, association d'usagers et partenaires.

Conditions générales de participation :

Cette action est ouverte à toute personne sensible à la fois à la santé mentale et à la problématique du tabagisme, en lien avec le Centre Psychothérapique de Nancy (agents de l'établissement, usagers, famille d'usagers, étudiants de l'IFSI, partenaires...).

Les créations peuvent être individuelles ou collectives.

Sont exclus les professionnels de l'Unité de Liaison de Tabacologie, les professionnels membres du Comité Local de Prévention du Tabagisme, et les professionnels de l'établissement exerçant la fonction de Référent tabac.

Thème du concours :

Il s'agit de créer une œuvre évoquant les changements significatifs qu'induirait l'absence du tabac dans nos vies.

Comment participer ?

Les inscriptions seront ouvertes du lundi 2 novembre 2020 au lundi 23 novembre 2020 à minuit.

Elles se feront par courrier ou par mail ou par fax. Un bordereau est disponible en fin de règlement:

Unité de Liaison de Tabacologie
UMPS – Centre Psychothérapique de Nancy
54520 Laxou cedex
OU
tabac.info@cpn-laxou.com
OU
Fax : 03 83 92 51 61

Lors de son inscription, le participant doit obligatoirement fournir les indications suivantes :

- Nom et Prénom
- Coordonnées téléphoniques *
- La mention « *J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation* »

Il pourra également préciser en quelle qualité il participe (usagers, famille, agents...).

Chaque participant déposera une seule œuvre.

Il est possible de vous désinscrire par courrier ou par mail ou par fax.

**Les données personnelles que le participant indique sont uniquement utilisées pour le contacter. Elles ne seront pas transmises à des tiers et seront détruites à l'issue du concours.*

Contraintes techniques :

L'œuvre devra être aisément transportable par l'artiste lui-même.

Elle sera de type affiche.

Elle pourra être accompagnée d'un descriptif sur lequel pourra figurer un titre, la technique utilisée, le ou les nom(s) des artistes, ainsi que toutes informations jugées utiles par l'artiste (les artistes).

Pour les œuvres sur papier, le sous-verre est conseillé. Pour les toiles ou autres supports rigides, un système d'accrochage est bienvenu.

L'identité de l'artiste inscrit au concours figurera lisiblement sur son œuvre, à l'endroit de son choix.

Prix et remises des prix :

Les prix sont :

- catégorie individuelle : Carte cadeau ILLICADO d'un montant de 75 euros
- catégorie collective : Carte cadeau ILLICADO d'un montant de 150 euros

Les œuvres lauréates seront sélectionnées par les visiteurs de l'exposition via un vote par scrutins. Chaque visiteur votera pour une œuvre individuelle ET une œuvre collective. Les bulletins de vote seront déposés dans des urnes distinctes.

Sont exclus des votants potentiels les professionnels de l'Unité de Liaison de Tabacologie, les professionnels membres du Comité Local de Prévention du Tabagisme, les professionnels de l'établissement exerçant la fonction de Référent tabac, ainsi que les participants au concours.

Les gagnants pourront obtenir leur prix le jour de l'exposition le jeudi 3 décembre, vers 16h, à l'issue du dépouillement. S'ils sont absents, les gagnants seront contactés par un organisateur et devront se rendre au Centre Psychothérapique de Nancy, afin de se voir remettre en main propre leur prix.

Les gagnants s'engagent à accepter le prix sans possibilité d'échange ou de contre-valeur pécuniaire de quelque sorte que ce soit.

Concernant les créations collectives, les artistes pourront mentionner leurs identités sur le descriptif accompagnant leur œuvre. Cependant, un seul artiste pourra être inscrit au concours. Il représentera ainsi l'œuvre collective et se verra remettre le prix si l'œuvre venait à être sélectionnée. La répartition du prix reste sous l'entière responsabilité du collectif ayant réalisé l'œuvre, le Centre Psychothérapique de Nancy ne pourra en aucun cas être sollicité à cet effet.

Droits d'auteur et de reproduction :

En participant, le candidat affirme que la création qu'il présente est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée. Celle-ci ne doit pas porter atteinte à l'image de tiers. Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée.

Les artistes participants autorisent le Centre Psychothérapique de Nancy à reproduire et à diffuser leurs œuvres dans le cadre strict des actions de prévention mise en place par le Comité Local de Prévention du Tabagisme et ce sans limitation de durée.

Respect et acceptation du règlement :

L'inscription au concours vaut acceptation du règlement.

Le non-respect du présent règlement entraîne de facto le retrait de l'œuvre proposée par l'auteur.

Protection des données à caractère personnelles :

Les renseignements fournis par les participants seront utilisés uniquement dans le cadre de ce concours.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit Règlement général sur la protection des données « RGPD ») et à la Loi n°78-17 du 6 janvier 2018 modifiée, nous vous informons que les informations que vous avez transmises pour participer à « L'APPEL A CREATION ARTISTIQUE : SANTE MENTALE ET TABAGISME » sont utilisées à des fins de gestion des participations et de contact des participants et des lauréats du concours. Elles sont destinées aux membres du Comité Local de Prévention du Tabagisme et ne seront pas transmises à des destinataires extérieurs.

Les informations recueillies seront conservées jusqu'à la fin du concours et seront ensuite détruites.

Le responsable du traitement est le Centre Psychothérapique de Nancy, personne morale de droit public représentée légalement par son directeur et sise 1, rue du Docteur Archambault – B.P. 11010 - 54021 LAXOU CEDEX

Vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant, de rectification, d'effacement et de portabilité de celles-ci, de limitation et d'opposition au traitement.

Pour exercer ces droits ou pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données personnelles du Centre Psychothérapique de Nancy :

- Par voie électronique à : dpo@cpn-laxou.com
- Par courrier à : Monsieur le Délégué à la protection des données personnelles
Centre Psychothérapique de Nancy - 1, rue du Dr Archambault - BP 11010 – 54521 LAXOU Cedex

Si vous estimez après contact que vos droits relatifs à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Litige :

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera tranché par le comité d'organisation, qui se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent et ce, sans dédommagement.

Calendrier :

Inscriptions: du 2 novembre au 23 novembre 2020

Dépôt des œuvres au CPN : du 24 au 30 novembre sur rendez-vous avec l'infirmière tabacologue Mme Quenson joignable par mail tabac.info@cpn-laxou.com ou par téléphone : 03 83 92 66 69

Exposition : jeudi 3 décembre de 10h à 17h, salle polyvalente du CPN

Dépouillement du scrutin puis remise des prix*: lors de l'exposition, à 16h

***Vu la crise sanitaire actuelle, seuls les participants au concours pourront assister au dépouillement.**

Renseignements : Mme Quenson, tabac.info@cpn-laxou.com ou 03 83 92 66 69

Bulletin d'inscription ci-après

INSCRIPTION - **APPEL À CRÉATION ARTISTIQUE : « La vie sans tabac »**

Nom :

Prénom :

Coordonnées téléphoniques :

Création individuelle Création collective

J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation.

Date et signature :

À adresser à :

Unité de Liaison de Tabacologie
UMPS – Centre Psychothérapique de Nancy
54520 Laxou cedex

OU

tabac.info@cpn-laxou.com

OU

Fax : 03 83 92 51 61

MESURES SANITAIRES

Le port du masque dès l'entrée dans les locaux de l'exposition est obligatoire et, jusqu'à la sortie. Le port du masque peut s'avérer également indispensable aux abords des locaux dès lors que la distanciation sociale ne peut-être respectée.

L'ensemble des gestes barrières s'applique.

Un circuit de visite est proposé afin d'éviter que les visiteurs ne se croisent. Au vu de la crise sanitaire actuelle, il ne peut pas être proposé de vernissage avec restauration. De même, seuls les participants au concours peuvent assister au dépouillement des scrutins de vote et à la remise des prix.

Nous vous remercions de votre compréhension.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Santé publique France

INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Éviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) **0 800 130 000**
(appel gratuit)